
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 27 mars 2025 à 9 h
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201 située au 405, avenue Ogilvy**

PRÉSENCES :

Laurence LAVIGNE LALONDE, Mairesse d'arrondissement
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Nadine MEDAWAR, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe
Madame Gabrielle GAUTHIER, Secrétaire d'arrondissement

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h.

CA25 14 0060

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 9 h 06, la mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

À 9 h 07, la mairesse suspend la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

À 9 h 28, reprise de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 29, aucune question n'est soulevée par les membres du conseil d'arrondissement et la période de questions est close.

CA25 14 0061

Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à céder, sans contrepartie financière, à l'organisme Saint-Michel, quartier de l'innovation sociale, un terrain d'une superficie de 1565.5 m², situé dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et connu comme étant le lot 2 212 993 du cadastre du Québec, à des fins de construction d'un bâtiment communautaire, représentant l'équivalent d'une subvention d'au moins 2 190 000\$. N/Ref. : 31H12-005-2261-01 / Mandat 21-0540-T.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à céder, sans contrepartie financière, à l'organisme Saint-Michel, quartier de l'innovation sociale, un terrain d'une superficie de 1565.5 m², situé dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et connu comme étant le lot 2 212 993 du cadastre du Québec, à des fins de construction d'un bâtiment communautaire, selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse bilatérale ci-joint;
2. d'autoriser le (la) Directeur (trice) de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension à signer la promesse bilatérale;
3. d'autoriser la signature d'un acte de cession par l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, représenté par le (la) Directeur (trice) de l'arrondissement, à l'organisme Saint-Michel, quartier de l'innovation sociale, en autant que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, au projet de promesse bilatérale susmentionné et conditionnellement à ce que le lot 2 212 993 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal soit fermé et retiré du domaine public lorsque les autres conditions prévues à la promesse auront été réalisées.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1255668001

70.01 Levée de la séance

La séance est levée à 9 h 29

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurence LAVIGNE LALONDE
Mairesse d'arrondissement

Gabrielle GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

Laurence LAVIGNE LALONDE
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} avril 2025.